



Bureau de Poitiers

6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13



ASSOCIATION CENTRE D'ANIMATION DE BEAULIEU

10 Boulevard Savari
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

AUDIT

SAS Audit Atlantique Poitou Charentes exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes. SAS au capital de 155 000 euros – R.C.S. Poitiers - Siret : 537 896 425 00015 Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Poitiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux adhérents de l'association « CENTRE D'ANIMATION DE BEAULIEU »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « CENTRE D'ANIMATION DE BEAULIEU » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre

opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 28 mai 2021.

SAS AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES

Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes

Signé par
Laurent RIVAULT
Signature numérique de : Laurent RIVAULT
Date : 09-06-2021 08:30
Lieu :
62336566356432622d3...

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF	ANNEE 2020			ANNEE 2019
	Brut	Amortis- sement	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 836	12 488	3 348	5 288
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 836	12 488	3 348	5 288
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	414 326	342 564	71 762	59 166
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	100 177	342 564	71 762	59 166
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 148			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 148	0	5 148	5 148
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 148		5 148	5 148
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	435 310	355 052	80 258	69 603
STOCKS ET ENCOURS	0	0	0	0
MATIERES PREMIERES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES		0	0	0
AVANCES ET ACOMPTE VERSES/COMMANDES			0	
CREANCES D'EXPLOITATION	73 071	0	73 071	94 670
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	83		83	18 769
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	72 988		72 988	75 901
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	795 385		795 385	703 370
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 478		19 478	19 685
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	887 934	0	887 934	817 724
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 323 244	355 052	968 192	887 327

BILAN

PASSIF	ANNEE 2020	ANNEE 2019
	Total	Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	148 072	384 383
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	249 625	
RESULTAT DE L'EXERCICE	78 182	42 166
SITUATION NETTE (1)	475 879	426 549
AUTRES FONDS		
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	32 224	
PROVISIONS REGLEMENTES		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	508 103	426 549
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	33 055	2 500
TOTAL FONDS DEDIES (3)	33 055	2 500
PROVISIONS POUR RISQUES	21 625	
PROVISIONS POUR CHARGES	67 291	77 729
TOTAL PROVISIONS (4)	88 916	77 729
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		2 224
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	250	497
DETTES D EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	223 490	258 855
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	100 118	114 864
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	43	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14 216	4 110
TOTAL DETTES (5)	338 118	380 549
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	968 192	887 327

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	ANNEE 2020	ANNEE 2019
	Total	Total
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
COTISATIONS	3 996	5 518
VENTES DE BIENS	589	1 257
DONT VENTES DE DONS EN NATURE		
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	217 643	263 116
VENTES DE BIENS ET SERVICES	218 232	264 373
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D EXPLOITATION	1 188 587	1 192 458
VERSEMENT DES FONDATEURS OU CONSOMMAT .DOTATION		
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	306	0
DONS MANUELS		
MECENATS		
LEGS DONATIONS ET ASSURANCE-VIE		
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	17 400	23 432
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	1 206 293	1 215 890
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	22 545	49 702
UTILISATION DES FONDS DEDIES	2 500	
AUTRES PRODUITS	6 699	24 089
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 460 265	1 559 573
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
ACHATS DE MARCHANDISES	675	1 151
VARIATION DE STOCK		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	506 346	636 251
AIDES FINANCIERES		
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	39 337	43 290
SALAIRES ET TRAITEMENTS	581 795	615 030
CHARGES SOCIALES	174 205	185 962
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	23 913	26 730
DOTATION AUX PROVISIONS	21 625	3 679
REPORTS EN FONDS DEDIES	33 055	
AUTRES CHARGES	12 457	17 959
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 393 407	1 530 052
RESULTAT D EXPLOITATION	66 858	29 521
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
DE PARTICIPATION		
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES		
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 793	2 540
REPRISES SUR PROVISIONS		
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 793	2 540
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		

INTERETS ET CHARGES ASSIMILES		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE		
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		0
RESULTAT FINANCIER	1 793	2 540
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATIONS DE GESTION	627	430
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	10 589	11 282
REPRISES SUR PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 216	11 711
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 684	247
SUR OPERATION EN CAPITAL	0	0
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 684	247
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 532	11 465
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT		
IMPOTS SUR LES SOCIETES		
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		1 140
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		2 500
TOTAL DES PRODUITS	1 473 274	1 574 964
TOTAL DES CHARGES	1 395 092	1 532 798
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	78 182	42 166
SOLDE DEBITEUR = PERTE		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
DONS EN NATURE		
PRESTATIONS EN NATURE	331 213	383 343
BENEVOLAT	21 009	
Total PRODUITS contributions volontaires	352 222	383 343
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
SECOURS EN NATURE		
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	331 213	383 343
PRESTATIONS EN NATURE		
PERSONNEL BENEVOLE	21 009	
Total CHARGES contributions volontaires	352 222	383 343



RAPPORT ANNUEL
au
31 décembre 2020

Compte-rendu des travaux

TOTAL DU BILAN	968 192 Euro
TOTAL DES PRODUITS	1 473 274 Euro
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	352 222 Euro
EXCÉDENT	78 182 Euro

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23 mars 2020
par le Conseil d'Administration

DESCRIPTION DE L'ENTITE

Notre association, organisme d'animation globale et de développement de la vie sociale et culturelle du quartier de Beaulieu a pour buts :

- de contribuer à la promotion des individus et des groupes, par l'éducation permanente sous toutes ses formes,
- d'être à l'écoute des aspirations de tous les habitants et associations du quartier,
- d'être un lieu de rencontre pour tous les habitants,
- d'organiser tous services, activités et réalisations collectives à caractère social, culturel, éducatif, sportif et de loisirs, en harmonie avec les activités par les associations du quartier,
- de gérer l'équipement socio-culturel et les locaux divers mis à la disposition des habitants.
- production et diffusion de spectacles vivants.

Changement de méthode comptable

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants :

Traitement des fonds dédiés

Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrite en fonds dédiés :

- Les subventions d'exploitation publiques ;
- Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs donations et assurances-vies;
- Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La variation des fonds dédiés est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.

Traitement des subventions d'investissement

La première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans le compte 102300.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consommables » du bilan). Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Au plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Suite aux dispositions imposées par l'Etat :

Une fermeture administrative du 17 mars au 11 mai 2020 avec maintien de l'accueil de loisirs pour les enfants des familles ayant des métiers prioritaires les mercredis et les vacances de Printemps.

Une fermeture administrative depuis le 2 novembre 2020 jusqu'à ce jour avec maintien de toutes les activités parentalité, accueils de loisirs, accompagnement à la scolarité et arrêt de l'activité artistique et culturelle.

L'action du Centre pendant les périodes de confinement :

Pendant la première période de confinement, nous avons mis en place « des veilles » sur le quartier, ce que nous avons appelé « des maraudes ». Nous faisons des tours dans le quartier en ciblant des lieux spécifiques de rencontre comme les places, la plaine, le City parc. Par équipe de deux professionnels, nous allions trois fois par semaine à la rencontre des habitants, prenant de leur nouvelle, distribuant des attestations, donnant des contacts de partenaires sociaux, médicaux en fonction des besoins. Les différents échanges ont été appréciés par les habitants et pour certains, représentaient le seul moment de dialogue en cette période de repli.

Des rendez-vous au balcon et des petites promenades à deux ont été proposés aux personnes les plus isolées notamment les seniors, par l'animatrice d'action sociale.

Certaines personnes ne sortaient plus, par peur ou compréhension des préconisations gouvernementales. Ainsi nous avons encouragé certains à « prendre l'air », dans le respect des normes sanitaires, que ce soit des personnes seules ou des mamans et leurs enfants. Maintenir le contact et poursuivre des échanges était important et le fait de donner des rendez-vous pour discuter représentait pour certains le seul lien social.

Pour les familles les plus en difficultés face à la fermeture des écoles et en concertation avec les équipes enseignantes, nous avons pris en charge la distribution des colis de matériel pédagogiques et des leçons à distribuer. En effet, certaines familles n'avaient aucun matériel pédagogique, jeu éducatif pour leurs enfants, ordinateur et connexion internet pour suivre les devoirs à réaliser. Certaines mères seules avec leurs enfants ne pouvaient pas venir à l'école récupérer ce matériel.

Pendant la seconde période de confinement, nous avons poursuivi nos maraudes et rendez-vous au balcon avec également distribution des attestations sur le mois de novembre. Nous avons diversifié les jours et les horaires (4 fois par semaines) des maraudes pour rencontrer selon l'heure différents publics du quartier. Les maraudes sur cette période ont pu se faire en binôme administrateur-trice/salarié-e.

De plus, l'animatrice en charge de l'action a réalisé des « confinbox » pour les seniors : poèmes, jeux divers, recettes de cuisine etc. Nous sommes allées leur apporter à leur domicile et cette attention les a beaucoup touchés, surtout à la période de Noël.

Quelques chiffres :

- ▶ En moyenne, rencontre de 30 à 60 personnes pendant les maraudes sur le quartier
- ▶ Le portage des leçons auprès des familles : environ 60 familles concernées
- ▶ Les rendez-vous au balcon et balades accompagnées : 15 personnes ciblées
- ▶ Le portage des confinbox : 24 personnes ciblées au domicile + 88 personnes qui l'ont reçue par la poste.

Des activités et des ateliers à distance :

Pendant le premier confinement, nous avons mis en place différentes actions par visioconférence comme :

Des ateliers cuisine sur facebook en direction des adultes

Des ateliers lecture sur facebook et zoom en direction des enfants et de leurs parents

Des ateliers bien être avec fabrication de produits cosmétiques « maison » en direction des jeunes filles

Des ateliers de loisirs créatifs en direction des adolescents avec portage au domicile en amont du kit d'activités pour la réalisation des objets (auprès des jeunes inscrits en ligne).

Du soutien scolaire collégien pour aider les jeunes dans la réalisation de l'école à la maison.

Lors du deuxième confinement :

Des temps d'échanges « parents » avec une psychologue sur zoom

Des ateliers de pratiques amateurs à distance comme la guitare avec des cours avec WhatsApp, comme la gym adulte avec un cours en live sur facebook, cours de chant...

Des activités maintenues en présentiel :

Lors du premier confinement, nous avons été volontaires pour ouvrir notre accueil de loisirs aux enfants des personnels hospitaliers, de sécurité...

Nous avons été ouvert tous les mercredis et l'ensemble des vacances de printemps.

Lors du deuxième confinement, les activités d'accompagnement des enfants et des parents ont toutes été maintenues (accueil de loisirs, accompagnement à la scolarité, actions de soutien à la parentalité avec des restrictions de nombre de personnes, le lieu d'accueil enfant-parent la « Pause »).

Du prêt d'ordinateurs a aussi été fait auprès de familles ayant des lycéens et/ou collégiens scolarisés partiellement (école à mi-temps).

Le personnel et la gouvernance associative

Pour les personnels en charge des activités maintenues en présentiel et en encadrement de public, nous avons doté les personnels du matériel nécessaire à leur protection. Pour les autres personnels, nous avons développé partiellement le télétravail et avons investi dans les outils informatiques nécessaires (VPN), nous avons diminué le nombre de personnes par bureau et adapté les bureaux et les emplois du temps pour y parvenir.

Pour la gouvernance associative, elle a été maintenue toute l'année, les réunions de bureau, conseil d'administration, groupe de travail ... ont toutes été maintenues en visio, des prêts d'ordinateurs ont été faits. Les bénévoles de certaines actions ont suspendu leur venue sur une partie de l'année.

Pour les activités

Nous avons aménagé nos locaux pour respecter les règles sanitaires (ex ; sens de circulation, pas de croisement de groupe, disposition du mobilier dans les salles d'activités...).

Nous avons dû diminuer le nombre de place sur nos accueils de loisirs pour permettre une meilleure gestion des groupes et le respect des mètres carrés par personne et par salle.

Impacts financiers lié au COVID :

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact sur son activité.

- Annulations d'activités : remboursements, dons, avoirs.

Les participations des usagers ont diminué de 31 674 euros entre 2019 et 2020. L'impact de la coupure des cotisations concernant les ateliers et les forfaits des mercredis est d'environ 17 900 euros. Donc la différence liée à la pandémie représente 13 774 euros.

La baisse pour les spectacles Petit devant les grands derrière est de 10 587 euros et pour les spectacles de la saison Danse est de 3 897 euros.

- Subventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

Au titre du COVID, la DDCS a versé une subvention complémentaire de 2 381 euros la préfecture de 2 800 euros € et la CAF de 1 587 euros.

La CAF a maintenu le financement de l'activité des centres de loisirs pendant les périodes de fermeture des centres de loisirs.

- Baisse des charges

La baisse du montant total des charges est de 9 % soit 138 203 euros dont 94 404 liés au Covid (part importante sur les salaires environ 50 % et sur les dépenses d'achats) , malgré une augmentation de 2 800 euros pour les charges de produits d'entretien et de protection du personnel et du public .

- Activité partielle avec maintien des rémunérations à 100%.

L'association a sollicité la prise en charge par l'Etat du chômage partiel pour 21 625 €.

Eu égard à ces mesures et à la situation financière de l'association à la date d'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

● **RAPPEL DES PRINCIPES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes comptables suivants :

- Principe de prudence
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté ci-dessus),
- Indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes effets à recevoir et effets à payer sont englobés respectivement dans les comptes clients et fournisseur.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon les nouvelles édictées par les règlements CRC n° 2002-10, 2003-7 , 2004-06.
Aucune immobilisation ne fait apparaître d'éléments décomposables.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés en fonction des durées d'usage dans la mesure où les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1^{er} juin 2005 du CNC ne sont pas atteints.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

● **PRINCIPES COMPTABLES RETENUS**

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, frais engagés pour leur acquisition inclus.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, TVA comprise.

3) Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont les amortissements économiques justifiés. Ils sont calculés selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues par catégorie d'immobilisation sont les suivantes :

Logiciels : 3 ans

Installations générales : 10 ans

Matériel et outillage : 3 à 5 ans

Matériel de transport : 3 à 6 ans

Matériel de bureau : 3 à 5 ans

Mobilier : 5 à 10 ans

4) Stocks

Les stocks de marchandises, matières premières, ne sont plus comptabilisés.

5) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

6) Subventions d'équipement

Au titre de la période, l'association a perçu les subventions d'investissements suivantes :

- ☒ De la ville : 7000 euros (téléphonie)
- ☒ De la Caf : 3960 euros (véhicule)
- ☒ De la Préfecture : 3000 euros (achats d'ordinateurs pour la continuité éducative)

7) Provisions pour risques et charges

Depuis l'exercice 2003, une provision pour indemnités de fin de carrière est comptabilisée. Au 31 décembre 2020, elle s'élève à 67 291 euros. On constate une diminution due au départ à la retraite d'une salariée.

Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- ☒ départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié
- ☒ table de mortalité INSEE 2015-2017
- ☒ turn over 3% constant
- ☒ taux de progression des salaires 1 % constant
- ☒ taux d'actualisation 1 %
- ☒ taux de charges sociales : 40 % pour les non cadres et 50 % pour les cadres

Une provision pour risques a été comptabilisée suite à l'aide de l'État pour le chômage partiel. Son montant est de 21 625 euros.

8) Informations sur le Compte de Résultat

Cette année, au 1er juillet 2020, changement de comptabilisation du logiciel Noé (adhérents), passage de trésorerie à engagement d'où création de comptes clients.

Reclassement des fonds dédiés dans la partie compte exploitation.

9) Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Produits exceptionnels : 11 216 € dont 10 589 € (nouveau compte amortissement des subventions d'investissement)

Charges exceptionnelles : 1 684 € (remboursement Alsh mercredis 19/20 liés au Covid)

10) Contributions volontaires

Mises à disposition : 331 213 €

La mise à disposition des locaux, par la Ville, cette année a fait l'objet d'une évaluation soit 245 700 euros.

Les fluides énergies représentent la somme de 50 401 euros.

L'intervention des services techniques de la Ville, dans l'entretien et la maintenance des locaux et matériels, représentent la somme de 35 112 euros.

Bénévolats : 21 009 €

Les contributions volontaires en nature représentent la somme de 21 009 euros soit en gestion 13 570 euros et en action projet 7 439 euros. Le bénévolat est évalué sur la base d'un forfait de 13,79 euro /heure.

Toutes les mises à disposition qui ont été évaluées figurent sous les rubriques 86 et 87 "charges et produits contributions volontaires ». (Soit un total de 352 222 euros).

11) Mises à disposition facturées

Le personnel municipal fait l'objet d'une facture émise par la Mairie d'un montant de 166 062 euros et d'une notification de subvention pour un montant de 179 420 euros.

12) Rémunérations

Conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à 131 451 euros.

ACTIF IMMOBILISE

• **ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

LIBELLÉS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
Valeur brute au début de l'exercice	15 836	386 543	5 148
Investissement de l'exercice		34 520	
Cessions et mises hors service		6 737	
VALEUR BRUTE A LA CLÔTURE	15 836	414 326	5 148

• **ÉTAT DES AMORTISSEMENTS**

LIBELLES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Amortissements au début de l'exercice	10 548	327 376
+ Dotation de l'exercice	1 940	21 925
- Cession de l'exercice		6 737
AMORTISSEMENTS A LA CLÔTURE	12 488	342 564

• **ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

LIBELLES	MONTANT
Dépôts au GESC	5 148
TOTAL	5 148

CRÉANCES

● ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

DÉSIGNATION	-D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	+ DE 5 ANS
Créances	73 071		

CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des fonds propres :

INTITULE	AL OUVERTURE DE L EXERCICE			AFFECTATIO N DU RESULTAT	AUGMENTA TION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
	MONTANT GLOBAL AVT RG ANC 2018-06	IMPACT DU REGLMEN T ANC 2018- 06	MONTANT GLOBAL AVEC RG ANC 2018-06				
Fonds associatifs sans droit de reprise	105 906		105 906	42 166			148 072
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	278 477	-278 477	0				0
Report à nouveau		249 625	249 625				249 625
Résultat de l'exercice excédent	42 166		42 166	-42 166	78 182		78 182
SITUATION NETTE	426 549	-28 852	397 697	0	78 182	0	475 879
Subvention d 'investissement Caf		23 483	23 483		3 960	8 047	19 396
Subvention d 'investissement Ville		34 052	34 052		7 000	7 066	33 986
Subvention d 'investissement Préfecture					3 000		3 000
Subvention d 'investissement Inscrites au CR		-28 683	-28 683		-10 589	-15 113	-24 159
SOUS-TOTAL	0	28 852	28 852	0	3 371	0	32 223
TOTAUX	426 549	0	426 549	0	81 553	0	508 102

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Tableau de retraitement des subventions d'investissement :

	A l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant global	Montant nominal global (compte 131 ou 138)	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	278 477	278 477	249 625	28 852

Tableau des subventions d'investissement :

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Affectés à des biens non renouvelables	278 477					0
Affectés à des biens renouvelables		220 942	57 535	13 960	15 113	56 382
TOTAL	278 477	220 942	57 535	13 960	15 113	56 382
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectés à des biens non renouvelables	0					0
Affectés à des biens renouvelables		28 683	28 683	10 589	15 113	24 159
TOTAL	0	28 683	28 683	10 589	15 113	24 159

Changement de méthode : la première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1023).

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consommables » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

FONDS DEDIES

Tableau de variation des fonds dédiés :

INTITULE		AU 01/01/2020	689400	789400	SOLDE AU 31/12/2020
Report DRAC Projet Paillettes		2 500		2 500	0
Report spectacle Rouge Chaperon	A2ACX14		18 900		18 900
Report Ville Action culturelle Spectacle Souffle et LANCE	A4ACX20		6 200		6 200
Report Préfecture Le Joker	A4ACX36		1 000		1 000
Report Académie de Poitiers Oscar fou	A2ACX14		1 000		1 000
Report DRAC Parachutes	A4ACX20		3 000		3 000
Report Ville Projet artistique	A2ACX14		1 300		1 300
Report Ville Préfecture conseil citoyen	A5SEX53		1 655		1 655
TOTAUX		2 500	33 055	2 500	33 055

PROVISIONS

● PROVISIONS

DÉSIGNATION	DEB.EXERCI.	AUGMENT.	DIMINUT.	FIN EXERCIC.
Provision pour risques		21 625		21 625
Provision pour charges	77 729		10 438	67 291
TOTAL	77 729	21 625	10 438	88 916

DETTES

● ÉCHÉANCES DES DETTES

DÉSIGNATION	-D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	+ DE 5 ANS
Dettes	339 118		

Suite au décret 2008/1492 du 30/12/2008, nous vous informons des dates d'échéances des dettes fournisseurs en solde au 31/12/2020. Elles sont résumées dans le tableau suivant :

Solde des dettes fournisseurs au 31/12/2020	Échéances en janvier	Échéances en février	Échéances après le mois de février
39 160	39 160		

COMPTES DE REGULARISATION

ACTIF

1 CHARGES COMPTABILISEES D'AVANCE

SIPAP OUDIN	2000.20	762
L ECOLE DES PARENTS	F200090765	49
MARTIN MEDIAS LA LETTRE DU SPECTACLE	F2015663	336
MTI CONTRAT 2021	63308	1 512
APAC 2021	0074588722	880
SMACL 2021	006827W	13 914
PITNEY BOWES	105242295	250
DEFIBRIL	FT63248	122
MTI KASPERSKY	62508	344
MTI EXTENSION DE GARANTIE	63008	780
CENTRE PRESSE	1000001976	131
LA NOUVELLE REPUBLIQUE	100107493	168
MEDIAS LE PICCOLO	F2014538	55
OVH HEBERGEMENT	FR32993569	10
ZOHOO ABONNEMENT	9558963	99
SACEM	120010132541	39
SPRE	1520010083617	27
TOTAL :		19 478

2 CLIENTS FACTURES A ETABLIR

	TOTAL :	-

3 SUBVENTIONS A RECEVOIR

CAF		
CAF ANIMATION GLOBALE 2020	SOLDE	20 613
CAF ANIMATION FAMILLE 2020	SOLDE	6 896
CAF ALSH 2020	SOLDE	13 990
CAF CLAS 2020/21	PART 2020	9 397
CAF PS LAEP	SOLDE	909
CAF RBT VOYAGE CROATIE		-4 000
CAF ACCUEIL ENFANT HANDICAP		152
CAF INVESTISSEMENT		3 960
	TOTAL :	51 917

REGION		
REGION	2020/8309720	8 100
	TOTAL :	8 100

AUTRES		
Autres subventions		1 950
	TOTAL :	1 950

4 PRODUITS A RECEVOIR

UNIFORMATION		4 766
	TOTAL :	4 766

PASSIF

1 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

LA POSTE	58166902	944
PACETEL PORTABLE DEC	2021010025	175
GRAND POITIERS TPM OM	20138	2 397
COMPAGNIE PHILIPPE SAIRE	44207	5 313
SACEM	121010060730	200
EDF	420004344896	142
SACEM	121010062415	271
TPM MAD 2020	PROVISION	166 977
CABINET BAKERTILLY	PROVISION	5 400
TPM REPAS PROVISION	PROVISION	233
TAP VIVACE 2020		2 280
TOTAL :		184 331

2 CHARGES A PAYER

PERSONNEL CHARGES A PAYER	CONGES PAYES	39 636
PERSONNEL CHARGES A PAYER	CHARGES CONGES PAYES	16 647
TOTAL :		56 282

3 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

SIRIUS	2021	2 772
CAF REAPP 2020		1 444
VILLE CLAS 20/21	PART 2021	5 000
CGET CLAS 20/21	PART 2021	5 000
TOTAL :		14 216